

## LES TARIFS POUR LES PAYS D'OUTREMER

**Roberto Lopez, CPHH**

Les tarifs avant l'introduction de l'UPU (Union Postale Universelle) étaient souvent compliqués et non uniformes. C'est dans le but d'uniformiser les tarifs que l'UPU (tout d'abord nommée «Union générale des postes») a été créée lors de la Conférence internationale de la poste qui se déroula à Berne le 9 octobre 1874.

Les «tarifs uniformisés» sont entrés en vigueur le 1er juillet 1875 pour les 22 Etats membres fondateurs de l'UPU (pour la France, ce fut le 1er janvier 1876). Le nombre des Etats membres de l'UPU a régulièrement augmenté, et l'organisa-

tion internationale (rattachée à l'ONU) compte aujourd'hui 192 Etats membres.

Le tableau que vous pouvez voir dans cet article indique les tarifs postaux pour l'envoi du

courrier de Suisse à destination de l'étranger. Nous différencions trois catégories:

- AI: Membres de l'UPU en Europe



- All: Membres de l'UPU d'outremer

- AllI: Pays non-membres de l'UPU

Il est donc important de connaître la date d'entrée dans l'UPU du pays en question! Vous trouverez ces informations sur le site de l'UPU: [www.upu.int/fr/Accueil](http://www.upu.int/fr/Accueil)

Les changements des tarifs postaux peuvent être consultés dans le tableau ci-dessous. Le changement principal se passe le 1er juin 1883 lorsque les pays All sont traités comme des pays AI. Ceci simplifie considérablement les tarifs, mais, en contrepartie, cela diminue beaucoup l'attractivité des documents!

Nous voulons illustrer ce contexte à l'aide de deux exemples. Le premier concerne la destination de Yokohama, au Japon, et le deuxième concerne la destination de Mazatlan, au Mexique.

**Tableau: Tarifs Suisse - Etranger de 1876 - 1907**

I = Membres de l'UPU en Europe    II = Membre de l'UPU d'outremer    III = Pays non-membres de l'UPU

		Lettres < 15g		Cartes postales		Imprimé < 50g	Recommandé	Express			
		Affr.	Non-affr.	Affr	Non-affr						
1.7.1876	I	25	50	10		5	+10	+30			
		DE + AT	10						20		
		FR	20						30		
	II	50	75	20		10	+10				
		III	35-195						70-220	8-18	bis +60
1.7.1877	I	25	50	10		5	+20	+30			
		DE + AT	10						20		
		FR	20						30		
	II	50	75	20		10	+20				
		III	25-195						50-220	5-18	bis +70
1.4.1879	I	25	50	10		5	+25	+30			
		DE + AT	10						20		
		FR	20						30		
	II	40	65	10		10	+25				
		III	25-135						50-160	10-25	bis +75
1.8.1881	I	25	50	10		5	+25	+30			
		DE + AT	10						20		
		FR	20						30		
	II	40	65	10		10	+25				
		III	50-135						70-160	10-25	bis +75
1.6.1883	I + II	25	50	10		5	+25	+30			
		DE + AT	10						20		
		FR	20						30		
	III	75	100			15	bis +75				
30.8.1884	I + II	25	50	10		5	+25	+30			
		DE + AT	10						20		
		FR	20						30		
	III	75	100			15	+50				



Le tableau ci-dessous a été volontairement «simplifié», car ce qui nous intéresse surtout est la date du 1er juin 1883.

Comme indiqué ci-dessus, nous commencerons par la destination de Yokohama, au Japon. L'entrée du Japon dans l'UPU date du 1er juin 1877. A partir de cette date-là, le Japon est considéré comme un pays All (membre de l'UPU d'outremer). Avant cette date, le tarif pouvait varier de 25 à 195 cts, en fonction du transit de la lettre (par la France, par l'Autriche, par l'Italie ou par les Etats-Unis). Du 01.06.1877 au 31.03.1879, le tarif est de 50 cts, et du 01.04.1879 au 31.05.1883 il diminue à 40 cts. Dès le 01.06.1883, le Japon est traité comme un membre de l'UPU (en Europe) et le tarif s'élève à 25 cts.

Cette lettre date du 01.09.1882 et est affranchie à 40 cts (SBK 54, 61Aa et 67Aa). Etant donné que l'annulation des timbres s'est faite par un «cachet nain» de Wintersingen, l'année de l'envoi est identifiable au verso par les différents cachets de transit.

Cette deuxième lettre date du 20.08.1885 et elle est affranchie à 25 cts (SBK 60A et 2x61A). Heureusement que l'expéditeur a utilisé des timbres «type chiffre» pour affranchir la lettre au lieu de se contenter d'une

«Helvetia debout» à 25 cts, ce qui aurait rendu moins intéressante cette lettre avec le nouveau tarif simplifié.

La troisième lettre présente une particularité. Vous rappelez-vous que le tarif avait changé le 01.06.1883? La taxe de 25 cts aurait amplement suffi pour affranchir cette



lettre. L'expéditeur n'était très probablement pas au courant du changement du tarif et il a, par erreur, affranchi la lettre à 40 cts (SBK 60A, 61Aa et 67Aa).

Notre deuxième exemple concerne le Mexique, avec la destination de Mazatlan. Le Mexique est entré dans l'UPU le 1er avril 1879. Jusqu'à cette date, le tarif à destination du Mexique pouvait varier de 50 à 175 cts (selon transit par l'Allemagne ou par les Etats-Unis). Le tarif du 01.04.1879

au 31.05.1883 apporte, comme pour le Japon aussi, une simplification et une diminution du tarif à 40 cts, comme le montre la lettre suivante.

Cet entier postal Tübli (BU 07 selon le catalogue Baer) part de Herisau le 09.05.1882 à destination de Mazatlan. Il est affranchi à 40 cts (BU 07, SBK 54 et 55).

Comme pour le Japon, dès le 01.06.1883, le tarif est à nouveau réduit et simplifié, et il passe alors à 25 cts.

La dernière lettre que nous vous présentons dans cet article est affranchie à 25 cts pour la même destination de Mazatlan. Là aussi, nous avons la chance de ne pas vous montrer un courrier affranchi avec une simple «Helvetia debout».

L'expéditeur avait encore des entiers postaux Tübli (BU 05 selon le catalogue Baer), et il en a donc utilisé un qu'il a combiné avec une «Helvetia debout» (SBK 66A).

Ces deux exemples nous montrent tout l'intérêt que revêt l'histoire postale! Certes, cela demande plus de temps, car il faut absolument consulter la littérature philatélique existante, et il faut aussi trouver les documents qui permettent d'illustrer cela dans vos collections.

Après la parution d'un de mes derniers articles, un philatéliste m'a écrit: «Votre article m'a motivé à ressortir ma collection que je n'avais plus touchée depuis longtemps!». Si cet article vous motive, je serais heureux d'admirer votre collection lors d'une prochaine exposition!

## HOMMAGE

Au moment de boucler ce numéro, la triste nouvelle du décès de Pierre Godat nous est parvenue. Président du Club philatélique de Tavannes et environs, habitant Bévillard, membre d'honneur de la Société Philatélique des Franches-Montagnes, Pierre Godat avait également rempli la fonction de Vice-Président central de la Fédération suisse des sociétés philatéliques suisses jusqu'en 2004.

Lors de l'Assemblée des délégués de 2004 à Lucerne, il avait accédé à la Présidence pour les années 2005 et 2006, en raison du manque d'un candidat compétent. Nous l'avions rencontré pour l'interviewer après son élection comme Président central de la Fédération et avons très apprécié sa gentillesse.

Pierre était une personne sur laquelle on pouvait compter et il aimait organiser les rencontres au sein de son Club. C'est un philatéliste aimable, compétent et serviable qui vient de nous quitter. Son souvenir restera dans nos mémoires. Toutes nos condoléances vont à sa famille.

Jean-Louis Emmenegger



## USA, 1877: CURIEUSE LETTRE DE NEW YORK À PARIS



Cette petite «enveloppe de condoléances» est partie de New York, USA, le 10 avril 1877. L'adresse est particulière: «Madame la Vicomtesse de Couvral, née Ray, Rue Tortini 10, Paris, France». Le cachet d'arrivée à Paris, en bleu, a été apposé au recto, sur les deux timbres américains

à 3 cents. Une autre curiosité est la mention manuscrite tout en haut à gauche de l'enveloppe: «Contenant une fleur» (en français!), et en dessous en anglais «Contg. a flower» (pour «Containing a flower»). La mention qui figure en-dessous «Cases sent out» ne nous est pas compréhensible. L'enveloppe contenait la lettre manuscrite complète de l'expéditeur: une longue lettre avec un texte écrit avec une fine petite écriture. Cette enveloppe contenait-elle vraiment une fleur? Nous ne le saurons jamais...!